

Arrêté du 20 janvier 1993 relatif au diplôme d'études universitaires générales Technologie industrielle et aux licences et maîtrises du secteur technologie — TITRE Ier : DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	17/02/1993
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	MENZ9204628A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000361937

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Les premier et deuxième cycles universitaires forment des diplômés (D.E.U.G., licences et maîtrises) dans le secteur scientifique et technologique, en référence aux besoins en personnel qualifié des différents [...] Elle prend en compte les grands problèmes scientifiques et technologiques qui la sous-tendent, y compris dans leurs aspects les plus modernes et dans leur développement historique. [...]

[...]études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement[...]

TEXTES VISÉS

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984, modifiée, sur l'enseignement supérieur ; Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ; Vu le décret n° 85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ; Vu l'arrêté du 28 août 1990 portant création d'un module de documentation de niveau licence ; Vu l'arrêté du 26 mai 1992 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise ; Vu l'arrêté du 20 janvier 1993 relatif au diplôme d'études universitaires générales sciences et aux licences et maîtrises du secteur Sciences ; Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,

RÉFÉRENCE

ARRETE MENZ9204628A du 17 février 1993, « Arrêté du 20 janvier 1993 relatif au diplôme d'études universitaires générales Technologie industrielle et aux licences et maîtrises du secteur technologie – TITRE Ier : DISPOSITIONS GÉNÉRALES. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000361937> (consulté le 30 août 2026).